

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 014-251402723-20260519-202601300000000-DE

**SEANCE DU 19/05/2026
DELIBERATION N°2026-013**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués en exercice : 31 Présents : 28 Votants : 30 Quorum : 16 Date de la convocation : 06/05/2026	L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de Collectea sous la Présidence de Mme LE BUGLE Sylvie
--	---

ETAIENT PRESENTS :

BAREY Didier, BLAISE Philippe, BLET André, BOULARD Françoise, CAPPELLEN Guy, COURCHANT Albert, DE BELLAIGUE Antoine, DENAGE Hélène, DESMARES Alexis, FURDYNA Hubert, ISABELLE Philippe, JAMIN Loïc, LANDELLE Christine, LAPERSONNE Frédéric, LE BUGLE Sylvie, LEGOUPIL Jonathan, LELAIDIER Jérôme, LEMIERE Claude, LENEVEU Nathalie, MARIE Jérôme, MARIE Aurélien, MEZERETTE Denis, OBLIN Jean, PAVLOVIC Nicolas, PESQUEREL Yohann, POTTIER David, SURET Nelly, VILLERMET Nathalie

POUVOIRS :

JOLIBOIS Marie-Emmanuelle donne pouvoir à MARIE Aurélien

MARTRAGNY Sylvain donne pouvoir à LAPERSONNE Frédéric

ABSENTS - EXCUSES :

PAYSANT Alain

Le Comité Syndical a donc pu valablement délibérer.

Conformément aux dispositions applicables, M. DE BELLAIGUE Antoine est désigné secrétaire de séance.

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 014-251402723-20260519-202601300000000-DE

**SEANCE DU 19/05/2026
DELIBERATION N°2026-013**

OBJET : Désignation des représentants au SEROC

Exposé des motifs

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5711-1 et L5211-10 ;

Vu les règles fixées par l'article L.2121-21 du CGCT pour les élections des membres des commissions et des représentants au SEROC,

Considérant que les statuts du SEROC prévoient 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants pour Collectéa

Le Président fait donc procéder à un vote à main levée selon l'article L2121-21. A l'unanimité, les membres présents acceptent.

Le Président fait appel à candidature pour pourvoir à la fonction de membres du SEROC.

Ainsi, les délégués suivants se portent candidats :

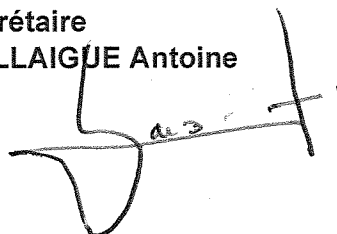
TITULAIRES	SUPPLEANTS
LE BUGLE Sylvie	VILLERMET Nathalie
BOULARD Françoise	MARIE Jérôme
COURCHANT Albert	MARIE Aurélien
LANDELLE Christine	PESQUEREL Yohann
LAPERSONNE Frédéric	PAVLOVIC Nicolas
JAMIN Loïc	LEGOUPIL Jonathan
LELAIDIER Jérôme	BLAISE Philippe
LEMIÈRE Claude	DE BELLAIGUE Antoine
MEZERETTE Denis	BAREY Didier
OBLIN Jean	ISABELLE Philippe
BLET André	CAPPELLEN Guy

A l'unanimité, les candidats listés ci-dessus sont déclarés élus représentants au SEROC.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an

Pour extrait certifié conforme

**Le Secrétaire
DE BELLAIGUE Antoine**



**La Présidente
Sylvie LE-BUGLE**

